

Présents : Julien Caumon / Gaëtan Bourdoncle

Statistiques télétravail

La direction nous a communiqué les statistiques de télétravail au vendredi 13 novembre.

ENQUETE COVID 19 - 13/11/2020

Direction	% des effectifs en télétravail le jour de l'enquête	% des effectifs en télétravail le jour de l'enquête / effectif en activité	% des effectifs sur 5 jours
46 - Lot	16 %	25 %	0 %
DR/DFIP Occitanie	12 %	20 %	

Sur notre insistance, la direction nous a également donné le chiffre de 14 télétravailleurs sur 5 jours hebdomadaires.

Force est de constater que nous sommes bien loin de l'objectif pourtant fixé par le directeur général dans son message du 12 novembre :

« Nous avons donc les moyens de faire rapidement progresser notre capacité à télétravailler à la hauteur de 5 jours par semaine, bien évidemment lorsque cela est possible en tenant compte des missions non télétravaillables. Plus de personnes équipées et plus de jours télétravaillés sont la cible impérative que j'ai demandée à vos directeurs et directrices d'atteindre et dont je vous demande d'accepter la contrainte. Je sais que certaines et certains d'entre vous sont en effet encore hésitants quant à une pratique de 5 jours par semaine. Je peux le comprendre mais la pandémie nous contraint : à nous de relever le défi du maintien des collectifs à distance, de l'attention aux personnes isolées, d'un reporting sur l'activité sans pour autant verser dans la surveillance excessive. Notre respect de ces consignes contribue à ce que cette contrainte soit la plus courte possible. Je vous en remercie. »

En outre, la direction affirme ne pouvoir donner une répartition du télétravail par quotité de journées, la situation fluctuant d'une semaine sur l'autre.

Nouvelle circulaire du 10 novembre 2020

Les critères de vulnérabilité ont été revus et s'élèvent désormais au nombre de douze.

La prise en compte de la vulnérabilité doit faire l'objet d'une demande de l'agent, sur présentation d'un certificat médical de son médecin traitant.

Il appartient à l'employeur de mettre en œuvre le télétravail sur cinq jours, l'aménagement du poste de travail ou à défaut de la mise en ASA.

Le médecin de prévention ne pourra être sollicité par l'agent qu'en cas de désaccord.

En revanche, la circulaire ne dit rien sur les agents cas contacts d'un membre de leur famille.

Suite à notre demande, la direction nous informe qu'aucune modalité de maintien du télétravail n'est encore prévue dans le cadre d'un déconfinement à venir.

Fourniture des masques

Une première commande de masques transparents pour la lecture labiale (sur les lèvres) a été annulée suite à d'importants retards du fournisseur.

Un deuxième fournisseur a été sollicité et la livraison de 100 masques devrait être effectuée cette semaine.

Dans un premier temps, la distribution devrait avoir lieu au sein des services ayant un agent identifié comme ayant des problèmes de surdité.

Dans un deuxième temps, il serait lancé une expérimentation dans les accueils les plus importants, même si la direction s'interroge sur la capacité des usagers malentendants à lire sur les lèvres.

Le médecin de prévention est intervenu en affirmant qu'il a bien été constaté une facilité pour ce public spécifique à acquérir cette compétence.